



SAEO - Concours externe : épreuve d'admission n°2

« Épreuve en langue anglaise consistant en l'écoute d'un ou plusieurs documents portant sur des questions européennes qui donnera lieu à un commentaire analytique présenté par le candidat suivi de questions du jury portant sur ces documents et d'autres thèmes d'actualité »

D'une durée de 30 minutes après une préparation de 30 minutes et assortie d'un coefficient 3, cette épreuve d'admission a pour objet de vérifier la compréhension et l'expression en langue anglaise dans un cadre professionnel. Pour cette épreuve, les candidats mobiliseront leurs connaissances des questions européennes pour étayer leur argumentaire à l'appui du commentaire du ou des documents proposés dont la durée sera comprise entre cinq et sept minutes avec deux écoutes possibles.

Si la profondeur de la réflexion autour du sujet proposé est prise en compte, c'est la compréhension orale, la capacité d'interaction et la production orale qui sont au cœur de cette épreuve en anglais. Pour autant, il ne s'agit pas de démontrer un niveau linguistique académique pur mais plutôt la capacité par le candidat d'utiliser l'anglais comme outil de travail pour échanger, recueillir des informations et transmettre des messages ou des positions dans le cadre d'une discussion qui portera en outre sur les sujets d'actualité internationale.

Pour ce faire, les candidats devront, en 10 minutes, rendre compte de ce qu'ils ont compris du document avant de le commenter en apportant un éclairage personnel. S'ensuivra un échange fondé sur des questions qui pourront porter sur des éléments de précision sur le document ou sur le commentaire présenté par les candidats puis des questions plus larges sur d'autres thèmes d'actualité.

Le programme est fixé comme suit :

1 – Histoire de la construction européenne

- Les principales étapes de la construction européenne.
- Les traités et leurs évolutions.

2 – Les institutions de l'Union européenne

- La Commission
- Le Conseil
- Le Conseil européen
- Le Parlement

- La Cour de Justice de l'Union européenne

3 – Fonctionnement de l'Union européenne

- Les processus de décision
- L'ordre juridique de l'Union européenne
- Les compétences de l'Union européenne
- Le financement de l'Union européenne

4 – Les politiques internes et externes de l'Union européenne listées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et dans le Traité sur l'Union européenne

5 – Les relations extérieures de l'Union européenne